



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Certifié ISO 9001, Version 2008



LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 26 JUIL. 2011

N° - - 206

N/Réf : _____ /DGPAА/DOMS/DSUR/GSM/ZMT

NOTE AUX MANUTENTIONNAIRES

En application des recommandations des Gardes côtes des Etats-Unis relatives à la mise en œuvre du Code ISPS au port d'Abidjan, je porte à la connaissance des entrepreneurs de manutention que les mesures suivantes sont obligatoires à compter du **lundi 1^{er} août 2011** :

- Le dépôt de la liste des dockers embauchés auprès des gendarmes commis aux contrôles aux accès.
- Le port d'un brassard d'identification des dockers embauchés.
- La délimitation des chantiers de manutention par soit, des conteneurs vides, soit des barrières amovibles, soit un ruban.

L'Autorité Portuaire attache une importance particulière au strict respect des dispositions ci-dessus.

Copies :

- DG PAA
- Toutes Directions PAA
- Gendarmerie Port
- Police Spéciale port

P/le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur des Opérations Maritimes
et de la Sécurité, Commandant du Port.

